

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



OIC/JIA/DW-15/2008/REP.DEC.FINAL

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS
SUR
LA 15^{ÈME} SESSION DU COMITE DE COORDINATION
DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE
DANS LE DOMAINE DE LA DA'AWA**

**LE CAIRE -REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE
30 JANVIER – 1^{ER} FEVRIER 2008**

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS
SUR
LA 15^{EME} SESSION DU COMITE DE COORDINATION
DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE
DANS LE DOMAINE DE LA DAAWA
LE CAIRE- REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE
30 JANVIER – 1^{ER} FEVRIER 2008**

- En application de la résolution 1/34-D sur les activités de la Da'awa et la redynamisation du Comité de coordination de l'action islamique commune, adoptée par la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères en sa 34^{ème} session (Session de la paix, du progrès et de l'harmonie) tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, du 28 au 30 rabioul thani 1428H (15 – 17 mai 2007) ;
- Se basant sur l'accueil généreux réservé par la Fondation caritative islamique mondiale de l'Etat du Koweït à la 15^{ème} session du Comité de Coordination de l'Action islamique commune dans le domaine de la Da'awa,

Le Prof. Ekmeleddin Ihsanoglu, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a adressé des invitations aux membres dudit Comité à se réunir au Caire en République arabe d'Egypte, du 21 au 23 moharam 1429H (du 30 janvier au 1^{er} février 2008).

- Dans le but de prendre des dispositions pratiques pour la coordination de l'action islamique commune entre les organisations et institutions islamiques dans les différents domaines intellectuels, politiques, économiques, sociaux, scientifiques et de développement et pour que ces dernières puissent s'accorder avec les visions et les aspirations exprimées dans le Programme d'action décennal, cette session s'est tenue sous le haut patronage de Son Eminence l'Imam suprême, le Docteur Mohamed Sayed Tantawi, Cheikh d'al-Azhar al-Charif et Président du Conseil islamique mondial pour l'Appel et le Secours.
- Le Comité a discuté de son rôle ainsi que celui des organisations qui lui sont affiliées dans la mise en œuvre du contenu du Programme d'Action décennal pour faire face aux défis auxquels se trouvent confrontée la Oummah islamique en ce 21^{ème} siècle ; programme adopté par la Conférence islamique au Sommet, lors de sa 3^{ème} session extraordinaire tenue à La Mecque les 7 et 8 décembre 2005.
- Ont pris part aux travaux de cette session des représentants des institutions et des organisations islamiques membres du Comité de coordination de l'action islamique commune (voir la liste en annexe).
- Le Prof. Ekmeleddin Ihsanoglu, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a prononcé, à la session d'ouverture, une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres participants et succès aux travaux du Comité. S.E. a dit qu'il était temps d'accorder le temps nécessaire à une évaluation globale des actions de ce Comité, sans négliger

aucun aspect, en vue de baliser le terrain à l'étude des recommandations qu'il a eu à faire, à la révision de son statut et à l'examen des résolutions islamiques adoptées à son sujet au niveau du Sommet et des ministres des Affaires étrangères. C'est à cette fin que le Secrétariat général a préparé un dossier complet sur le parcours du Comité de coordination de l'action islamique commune de sa création au jour d'aujourd'hui pour le soumettre en même temps que les documents de cette session, dans le but d'aider les membres dans leurs délibérations, études et analyses de cette question pour qu'ils puissent dégager les réalisations acquises et les obstacles rencontrés sur le chemin. S.E. a expliqué qu'il était utile de passer de la phase d'évaluation à celle de la recherche des moyens et des voies pour redynamiser l'action de ce Comité afin qu'il puisse s'accorder avec la nouvelle vision lancée dans le Programme d'Action décennal pour faire face aux défis auxquels se trouve confrontée la Oummah islamique en ce 21^{ème} siècle ; programme adopté par la Conférence islamique au Sommet, lors de sa 3^{ème} session extraordinaire tenue à La Mecque en décembre 2005.

- Son Excellence a ajouté qu'il revenait aux prédicateurs de la Da'awa, à ses organisations et à ses institutions le devoir de travailler sur le front intérieur pour éclairer les sociétés musulmanes et les guider vers les constantes islamiques basées sur la méthode de la civilisation islamique, sur la modération éclairée au diapason avec le temps. C'est là, un moyen de renforcer l'Islam- en en consolidant, d'une part, les bases de façon à faciliter les choses et non à les compliquer et d'autre part, en donnant de lui, à l'extérieur du monde musulman, une image vraie et plus attractive. Le Secrétaire général a dit qu'il était temps de réfléchir sérieusement à prendre, en matière de la Da'awa, des initiatives pour la création de projets communs dans le cadre du Comité de coordination de l'action islamique commune ; programmes, à mettre en œuvre -à moyen et à long termes- pour le développement des sociétés musulmanes, surtout dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, et de façon à éduquer les générations futures en leur inculquant l'esprit de créativité, d'inventivité et de productivité (voir annexe).
- Son Eminence l'Imam suprême, le Docteur / Mohamed Sayed Al-Tantawi, le Cheikh d'al-Azhar al-Charif, a prononcé un discours, souhaitant la bienvenue à la tenue de cette session du Comité en République Arabe d'Egypte et appelant à la redynamisation de l'action dudit Comité pour qu'il puisse réaliser les objectifs qui lui avaient été assignés.
- Son Eminence le Cheikh Youssouf Jassim El-Hadji a, dans son discours, fait un exposé des efforts déployés par le Comité de coordination de l'action islamique commune dans le domaine de la Da'awa, ainsi que ceux fournis par l'Organisation de la Conférence islamique à travers la réunion de concertation tenue dernièrement dans l'Etat du Qatar en préparation de la Conférence des institutions et organisations humanitaires prévue à Dakar en République du Sénégal avant la tenue en mars 2008 de la 11^{ème} Conférence islamique au Sommet.
- Son Eminence le Docteur Abdelsallam Al-Abadi, le Secrétaire général de la Fondation caritative hachémite jordanienne, a prononcé une allocution au nom

des participants à cette réunion. Il y a remercié le Président, le Gouvernement et le peuple de la République arabe d’Egypte pour avoir bien voulu abriter cette session. Il a également adressé ses remerciements à Son Eminence le Docteur Mohamed Sayed Tantawi, l’Imam suprême et Cheikh d’al-Azhara al-Charif, pour avoir bien voulu parrainer cette réunion. Son Eminence a conclu son allocution par l’adoption du discours du Secrétaire général de l’OCI comme document officiel de cette session.

- Lors de la cérémonie d’ouverture, tout les intervenants ont rappelé les efforts fournis par feu / Kamel El-Charif, ancien Secrétaire général du Conseil islamique mondial pour la paix et le secours et les grandes actions qu’il avait réalisées et ont prié Allah le Tout puissant de l’envelopper de sa miséricorde et de lui accorder la meilleure des récompenses pour ce qu’il a fait au service de l’Islam et des musulmans.
- Le Comité a passé en revue les documents de travail, les allocutions et les interventions des participants conformément au programme prévu (ci-joint une copie du programme).
- Les discussions du Comité ont été caractérisées par l’exhaustivité et une grande conscience de l’ampleur de défis auxquels est confrontée la Oummah islamique. Les participants ont réaffirmé la nécessité de hisser les méthodes de travail de l’action islamique commune à la hauteur desdits défis, sans en omettre aucun aspect.
- Après discussion et échange de vues sur les points à l’ordre du jour de cette session, les participants ont abouti aux recommandations suivantes :

1) Le rôle des organisations et institutions islamiques intervenant dans le domaine de la Da’awa et du Secours dans la mise en œuvre du Programme d'action décennal :

Vu l’importance des questions et des sujets contenus dans le Programme d’action décennal et le besoin de celui-ci de mécanismes et de formules pratiques de mise en œuvre, le Comité recommande de former -parmi ses membres- un Groupe de Travail pour élaborer un programme de mise en œuvre sur toutes les questions et les sujets contenus dans le Programme d’action décennal, en vue de le lui soumettre à sa 16^{ème} session. Ce programme de mise en œuvre devra expliciter le rôle des organisations et des institutions islamiques intervenant dans le domaine de la Da’awa et du secours, dans l’application du Programme d’action décennal adopté, en sa 3^{ème} session extraordinaire, par la Conférence islamique au Sommet-. Le Comité propose que le groupe en question soit composé comme suit :

- a. Le Docteur Abdallah Oumar Nassif, **Président**
- b. S.E. le Maréchal Abdourahman Siwar Al-Dhahab, **membre**
- c. Le Docteur Mohamed Ahmed Cherif, **membre**
- d. Le Docteur Abdoussalam Alabadi, **membre**

- e. Son Eminence le Cheikh Mohamed Ali Taskhiri, **membre**
- f. Son Eminence le Docteur Hamed Bin Ahmed Al Rifaae, **membre**
- g. Son Eminence le Docteur Saleh Alwahibi, **membre**
- h. L'Ambassadeur et Docteur Fathi Marhee, **membre**
- i. Le Docteur Mohamed Al-Bishari, **membre**
- j. L'Ambassadeur Salem Alhouni, du Secrétariat général de l'OCI, **membre**
- k. Le Docteur Ahmed Al-Bassit, du Secrétariat général de l'OCI, **membre**

2) La coordination entre les institutions islamiques : domaines, exigences et mécanismes (la solidarité dans l'action) :

- Le renforcement des mécanismes de coordination entre les organisations membres du Comité pour éviter les chevauchements ou la contradiction des efforts, de façon à réaliser la complémentarité entre leurs programmes sans porter atteinte aux particularités d'aucune d'elles.
- L'affirmation de l'importance que revêtent la coordination et la coopération pour construire une base de données au service de la planification et de l'application de projets.
- La nécessité d'œuvrer sérieusement à la mise en œuvre de projets communs aux membres du Comité d'action, en coordination avec l'Organisation de la Conférence islamique, dans le domaine de la Da'awa et du Secours.

3) Les défis auxquels se trouve confrontée la Oumma islamique en ce 21^{ème} siècle et les moyens d'y faire face :

Le Comité appelle à accorder de l'intérêt aux études, aux recherches et aux recommandations du Comité d'experts chargé d'étudier les défis auxquels est confrontée la Oumma islamique au 21^{ème} siècle, à instituer les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre des conclusions de ces études, notamment des solutions et des propositions, dans le but d'en faire un guide et une ligne de conduite islamique commune. Il a aussi conseillé de tenir un séminaire spécial auquel participeront - sous la supervision de l'Organisation de la Conférence islamique- certaines institutions et fondations travaillant dans le cadre de ce Comité.

4) L'islamophobie : manifestations, dimensions et mécanismes pour y faire face :

- Le Comité appelle à une collaboration et à une coordination avec l'Observatoire islamique du Secrétariat général de l'OCI et exhorte les

institutions et organisations membres du Comité de coordination à l'appuyer afin qu'il atteigne ses objectifs.

- Réfutation scientifique et objective des accusations infondées et des quiproquos orchestrés contre l'Islam par les ennemis de cette sublime religion.
- Dévoiler les avis et les pratiques erronés commis ou présentés au nom de l'Islam et qui pourtant lui sont complètement étrangers.
- Clarifier en Occident l'image rayonnante de l'Islam à travers l'écriture, la traduction et les mass média -y compris l'Internet et les chaînes satellitaires de télévision.
- Encourager la production de travaux artistiques sur l'Islam en tant que religion, culture et civilisation.
- Organiser des stages de formation pour les travailleurs dans les domaines de la Da'awa et de l'Information dans les sociétés non musulmanes, en vue de cristalliser un discours islamique moderne.
- Soutenir les communautés et les sociétés musulmanes dans les Etats non membres de l'OCI pour qu'elles puissent jouer leur rôle dans la définition de l'Islam et de la présentation de sa vraie image.

5) Le dialogue avec l'autre, vers une vision islamique unifiée :

A. Réaffirmation de l'importance du dialogue intra-islamique pour :

1.
 - Elargir et moderniser la branche du droit islamique dite « Fiqh al-maqacid » (la compréhension des fins visées par la Charia) de façon à pouvoir répondre aux développements et aux défis des temps modernes.
 - Détermination et ancrage des objectifs et des fins visés par le dialogue.
2. Cristallisation de l'éthique du dialogue, de ses critères et de ses constantes.
3. Ancrage du principe de la fraternité humaine.
4. Ancrage du principe de la protection de l'environnement et de l'interdiction de le détériorer.
5. Ancrage de la valeur de la coexistence pacifique entre les sociétés humaines.

B. Le devoir de dialoguer avec l'autre quelques soient les différences ; ce qui requiert :

1. L'ancrage du principe de la compétition pour faire le bien.
2. Ancrage du principe d'interaction et de coopération entre les cultures pour la sauvegarde des intérêts des gens et leur protection de la corruption.
3. Insister sur le fait que la justice est la base la plus solide pour la stabilité des sociétés et leur sécurité : elle est le gardien qui garantit le plus la dynamique de développement et de progrès des nations.

C. Etablir des ponts entre les efforts gouvernementaux et privés pour une action commune en vue de :

1. Une position commune sur le diagnostic des défis les plus difficiles auxquels est confrontée la Oummah.
2. Déterminer les priorités pratiques pour faire face à ces défis.
3. Instituer un procédé pour une complémentarité des efforts dans le traitement des défis en question.

6) Etablir des critères à remplir pour l'adhésion de nouveaux membres au Comité de coordination :

- Le Comité a examiné un document de travail sur cette question et a recommandé d'adopter les critères qu'il contient.

7) Recommandations générales :

- Adoption de l'allocution du Secrétaire général comme document officiel de la 15^{ème} session du Comité de coordination de l'action islamique commune.
- Réaffirmer la nécessité de réactiver le rôle du Comité de coordination de l'action islamique commune et de la tenue régulière de ses sessions annuelles.
- Etant donné la propagation du phénomène de pauvreté des maladies, des épidémies, de l'ignorance, le problème des réfugiés dont souffre le monde musulman ; vu l'importance du rôle de la *zakat* dans le soulagement de cette souffrance, le Comité appelle à accorder de l'attention à la création d'une institution mondiale de la *zakat* et d'entraide pour faire face à ces problèmes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde musulman.

Motions de remerciement

- Le Comité a exprimé sa profonde reconnaissance à l'endroit de la Fondation caritative mondiale de l'Etat du Koweït pour avoir bien voulu abriter cette session.
- Le Comité a exprimé toute sa gratitude au Professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, le Secrétaire général de l'OCI, pour les efforts soutenus que S.E. n'a cessé déployer pour pousser de l'avant l'action islamique commune vers des horizons plus large et plus prometteurs pour la Oummah islamique. Il se félicite de la démarche du Secrétaire général pour la réalisation des reformes à l'OCI.
- La réunion a décidé d'envoyer un message de remerciement à S.E. le Président Mohamed Housni Mobarak, le Président de la République arabe d'Egypte pour le précieux soutien qu'il apporte à l'Organisation de la Conférence islamique et à la défense des questions intéressant le monde musulman.
- Le Comité fait part de toute sa reconnaissance et de sa gratitude pour les invitations qui lui ont été adressées en vue de tenir sa prochaine session par :
 - S.E. le Docteur Mohamed Al-Charif, le Secrétaire général de l'Association pour l'Appel islamique mondial à Tripoli.
 - M. Ahmed Ali Assayfi, le Directeur du Centre de l'Appel islamique au Bresil.
 - Son Eminence le Cheikh Mohamed Ali Taskhiri, le Président de l'Académie mondiale pour le Rapprochement entre les Ecoles islamiques.
- Le Comité a accepté de tenir ses prochaines sessions comme suit :
 - La 16^{ème} dans la ville de Tripoli en Libye.
 - La 17^{ème} au Brésil.
 - La 18^{ème} à Téhéran, en Iran.